**RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE D’EQLA**

Par son inscription, le lecteur s’engage à accepter le présent règlement et à s’y conformer.

1. Le prêt est réservé aux personnes qui sont dans l’impossibilité de lire un livre « ordinaire ». Il est gratuit et autorisé pour une durée de 28 jours. Il peut être prolongé sur demande. Une amende sera réclamée pour tout retard important.

2. La cotisation annuelle de la bibliothèque est de 10 € pour les personnes non encore affiliées à Eqla. Elle donne également aux services de la ludothèque et est gratuite pour les jeunes jusqu’à 18 ans.

3. Pour être servi au plus vite et selon ses goûts, il est demandé au lecteur de fournir une liste de livres (titre et auteur). Cette liste portera les nom, prénom et adresse du lecteur.

4. La consultation du catalogue, les inscriptions, les envois de listes de livres sont possibles en ligne sur le site biblio.eqla.be. Les documents d’inscription et les catalogues peuvent être envoyés par mail ou par la poste sur demande à la bibliothèque.

5. Le service de téléchargement en ligne de livres Daisy est accessible uniquement aux lecteurs de la bibliothèque, sur

base d’un code d’accès envoyé sur demande via le site biblio.eqla.be.

6. Tout changement d’adresse doit aussitôt être signalé à la bibliothèque.

7. Le lecteur est responsable des livres empruntés. En cas de détérioration ou de perte, la bibliothèque se réserve le droit de réclamer un dédommagement ou le remboursement total des frais pour les dégâts causés.

8. Il est strictement interdit de prêter des ouvrages à des tiers sans y être autorisé.

**Pour nous contacter :**

Lundi 9h00 – 12h et 13h – 16h30
Mardi 9h00 – 12h et 13h – 16h30
Mercredi 9h00 – 12h et 13h – 16h30

Jeudi 9h00 – 12h et 13h – 16h30
Vendredi 9h00 – 12h et 13h – 15h00

**Numéro général**: 02 241 65 68
**Numéro direct**: 02 240 79 96
**E-mail** : bibliotheque@eqla.be

**Adresse** : Boulevard de la Woluwe 34 boite 1

 1200 Bruxelles